

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30920**

### Intitulé

MASTER : MASTER mention Administration et liquidation d'entreprises en difficulté

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'académie de Nice ; Président de l'Université Côte d'Azur

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1969)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

128 Droit, sciences politiques

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Utilise ses connaissances approfondies sur le risque premier de l'établissement de crédit

Prévention des difficultés de l'entreprise

Détermination des origines et quantification des difficultés

Administration de l'entreprise en difficulté

Recherche et élaboration des solutions de sauvetage

Surveillance de l'exécution des solutions de sauvetage

Mission de défense de l'intérêt collectif des créanciers

Vérification du passif

Réalisation des actifs

Administration provisoire

Copropriété en difficulté

Gestion du passif salarial et mise en œuvre des licenciements économiques

Liquidation de l'entreprise en difficulté

Mesure du risque

Gestion des contentieux du droit des entreprises en difficulté

Traitement des dossiers de procédure collective

*Les titulaires du diplôme sont capables de :*

Conseiller les personnes physiques ou morales sur des problèmes ou actions ayant des implications juridiques.

Prévenir et résoudre des litiges en interprétant le droit.

Fournir des informations et des conseils argumentés dans le domaine juridique et de la procédure.

Proposer des solutions amiables ou judiciaires aux litiges.

Utiliser les bases de données juridiques.

Comprendre et parler l'anglais.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les diplômés pourront travailler dans les secteurs de la justice, des banques et établissement de crédit. Tous les types d'entreprises sont concernés : PME, TPE, secteurs public et privé, collectivités territoriales, associations. Le diplôme prépare spécifiquement à l'examen d'accès au stage, obligatoire depuis 2003, pour les professions de mandataire et d'administrateur judiciaire.

*Les titulaires du diplôme peuvent prétendre aux emplois suivants :*

Services juridiques et contentieux des banques et des établissements de crédit

Collaborateur de mandataire judiciaire et d'administrateur judiciaire

Mandataire

Administrateur judiciaires

### Codes des fiches ROME les plus proches :

K1902 : Collaboration juridique

K1903 : Défense et conseil juridique

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Pour l'obtention du diplôme de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation, des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements, des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements.
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation, des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements, des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements.
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation, des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements, des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements.
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation, des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements, des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements.
Par candidature individuelle	X	Possibilité pour tout ou partie du diplôme par VES ou VAP
Par expérience dispositif VAE	X	Jury de validation VAE : enseignants-chercheurs personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels dont la validation est demandée

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**

**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

**Base légale**

**Référence du décret général :**

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 25 mai 2018, relatif aux accréditations de l'Université Côte d'Azur à délivrer les diplômes nationaux n° **20180466**

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

Le décret N°2013-756 du 19/08/2013, articles R.613-33 à R.613-37.

**Références autres :**

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O du 27 avril 2002

Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master  
Décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3 **modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015**

#### **Pour plus d'informations**

##### **Statistiques :**

Statistiques d'insertion disponibles auprès de l'observatoire de la vie étudiante (UNICEPRO~OVE)  
<http://unice.fr/unicepro/enquetes-et-statistiques/>

##### **Autres sources d'information :**

Université Côte d'Azur : <http://univ-cotedazur.fr/>  
Université Nice Côte d'Azur

##### **Lieu(x) de certification :**

Ministère chargé de l'enseignement supérieur : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Alpes-Maritimes ( 06) [Nice]  
Université Côte d'Azur

##### **Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Faculté de Droit et de Science politique - Avenue Doyen Louis Trotabas - 06050 Nice Cedex 1

##### **Historique de la certification :**

Anciennement, Master mention Droit Privé ; spécialité Droit des entreprises en difficulté.